

Manner of Use: Use in trade is permitted in accordance with sound measurement practice and with instructions for use provided by the manufacturer.

Specifications for Installation and Use: A dispenser for liquified propane motor fuel that has a buried supply line from storage to the dispenser shall be installed with a product return line and the product return line shall be provided with a liquid filler valve with $1\frac{1}{4}$ " ACME male thread so that the delivery nozzle of a master meter may be connected to it and propane returned to storage at rates of up to 45 LPM.

The sensor of the electronic ATC used with a meter for dispensing fuel to motor vehicles shall be installed in the vapour separator housing or in some other suitable fitting such that a well for the test thermometer can be located in the same fitting with the ends of the sensor and well not more than 12.5 mm apart.

Special Conditions: Each new device is to be initially inspected and each repaired device is to be tested with propane using a pipe prover or master meter of a design acceptable to the Legal Metrology Branch.

Pressure gauge to be installed on special inlet flange of the meter.

The two safety valves to be sealed opened, one on inlet of meter and the other on the outlet of the vapor eleminator. To be provided with sealing means.

Modalité d'utilisation: L'utilisation commerciale est autorisée selon les pratiques établies dans le domaine de la mesure et selon le mode d'emploi fourni par le fabricant.

Spécification pour l'installation et l'utilisation: Un distributeur de propane liquéfié, pour les véhicules motorisés, ayant une ligne d'alimentation sous terre, du réservoir d'entreposage au distributeur devra être installé avec une ligne de retour du produit et celle-ci devra être équipée d'une vanne ayant des filets males genre "ACME" de $1\frac{1}{4}$ " permettant le raccord de la tuyère afin que le propane liquéfié puisse être retourné dans le réservoir à un régime d'au moins 45 LPM.

Le détecteur d'un ATC électrique en usage avec un compteur servant à livrer du carburant aux véhicules motorisés doit être installé sur le carter du séparateur de vapeur-gazeuse ou sur un autre raccord propice à recevoir un puit pour thermomètre d'essais ainsi que le détecteur de façon à ce que le bout de celui-ci et du puit ne soient distants par plus de 12.5mm.

Conditions particulières: Chaque appareil nouveau doit être initiallement inspecté et chaque appareil revisé doit être éprouvé à l'aide de propane en utilisant un tube ou un compteur étalon de type et de modèle approuvé par la Direction de la Métrologie légale.

Manomètre à être installé sur la bride spéciale à l'entrée du compteur.

Les vannes de sécurité doivent être scellées en position ouvertes, une est sur l'entrée du compteur et l'autre est sur la sortie de l'éliminateur de vapeur. Elles doivent être pourvues de moyens pour les sceller.

- 3 -



Required Markings: Markings shall be shown on all devices of the type described in Part I hereof in accordance with the applicable requirements of the Weights and Measures Regulations.

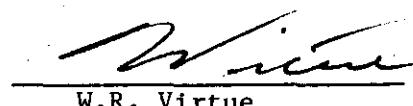
Other Terms and Conditions: Unless its extension is authorized in writing by the undersigned, this temporary approval expires March 31, 1986, or upon approval being granted or denied pursuant to subsection 3(1) of the Weights and Measures Act, whichever occurs first. Upon expiry of this temporary approval, all devices which have been installed for use in trade under its authority shall be removed from service or if approval has been granted pursuant to subsection 3(1) of the said Act, shall be modified as necessary to conform to all terms and conditions specified in that approval. Prior to any sale of devices of the type described above, all of the foregoing terms and conditions shall be made known by the seller in writing to the purchaser.

Inscription prescrites: Tous les appareils du type décrit ci-dessus devront porter les inscriptions pertinentes prescrites par le règlement sur les poids et mesures.

Autres conditions: A moins que le sous-signé n'autorise par écrit une prolongation, la présente approbation temporaire demeure en vigueur jusqu'au 31 mars 1986 ou, jusqu'au moment où l'approbation est, soit accordée, soit refusée, conformément au paragraphe 3(1) de la Loi sur les poids et mesures, la première des deux échéances à survenir. Tous les appareils qui ont été installés aux fins d'utilisation commerciale en vertu des présentes, devront être retirés du service ou, si une approbation définitive est accordée conformément au paragraphe 3(1) de ladite Loi, tous les appareils devront subir les modifications précisées dans les conditions d'approbation définitive lors de l'expiration de la présente approbation temporaire. Préalablement à toute vente d'un appareil du type décrit ci-dessus, le vendeur devra faire connaître par écrit à l'acheteur toutes les conditions susmentionnées.

Reference No.: G6953-M1177

No. de référence: G6953-M1177



W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

MAR 15 1984

Chef
Laboratoires de la Métrologie légale